

Pour s'installer et transmettre en agriculture, le régime de la SCOP : une solution ?

La SCOP, un autre rapport au capital et à la protection sociale

Objectifs de la formation

Permettre aux paysan.nes d'identifier les caractéristiques des différentes formes d'exercice du métier de paysan.ne et les comparer aux limites et intérêts des SCOP. Comprendre en quoi la SCOP peut constituer une réponse à l'installation et à la transmission des fermes : répartition du capital, limitation du risque, rémunération des associé.es, protection sociale..

Enjeux

Le monde agricole se trouve face à un chantier immense afin de remplacer les nombreux départs en retraite annoncés. Pour rendre attractive l'installation et la transmission des fermes et faire du travail agricole une activité émancipatrice, il est nécessaire de proposer aux paysan.nes la faculté d'organiser leurs activités à partir d'un autre rapport au travail et à la protection sociale.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

- les enjeux du renouvellement des générations agricole
- A partir de la perception des participant.es, caractérisation des enjeux de la transmission
- la SCOP, un autre rapport au capital et à la protection sociale
- Identification des principales différences avec les formes sociétaires les plus pratiquées en agriculture, discussion des implications sur la répartition du capital et la protection sociale
- la SCOP, une autre manière d'envisager le métier
- Connaissance des intérêts de la SCOP pour s'installer, gérer sa ferme et la transmettre
- Perception des freins et des débats actuels pour une reconnaissance pleine et entière des SCOP en agriculture

Dates, lieux et intervenants

25 mai 2021

09:30 - 17:00 (7hrs)

148 chemin du Treuil

42330 Chamboeuf

Mathieu Lersteau, Paysan, associé- salarié, co fondateur et co gérant de la Coopérative Paysanne de Belêtre

Co-organisateur(s)



Financeur(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 18/05/2021

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

pour les porteurs de projet : possibilité de financement VIVEA dans le cadre du PPP ou financement pole emploi pour les demandeurs d'emploi ou CPF. Contactez nous rapidement.

Plus de renseignements

Delphine GUILHOT
delphine@addear42.fr
ADDEAR Loire
148 Chemin du Treuil
42330
Chamboeuf
Tel. 04 77 26 45 51
N° d'organisme de formation :
82420117742